

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 101 Parc de stationnement FOCH (16^e). Avenant n°3 à la convention de concession en vue de l'extension de la préfourrière Foch (16e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 23 juillet 2004 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Foch et ses avenants en date du 17 octobre 2011 et du 29 octobre 2015 conclus avec la Société SPIE AUTOCITE renommée INDIGO STATIONNEMENT SB depuis juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec la société INDIGO STATIONNEMENT SB, l'avenant n°3 à la convention de concession du parc de stationnement FOCH, qui a pour objet de définir les principes de réalisation des travaux supplémentaires liés à l'extension de la préfourrière Foch à Paris 16^{ème} et des conditions de prise en charge financière par la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec la société INDIGO STATIONNEMENT SB, l'avenant n°3 à la convention de concession du parc de stationnement FOCH, ayant pour objet de définir les principes de réalisation des travaux supplémentaires liés à l'extension de la préfourrière Foch (16^e) et des conditions de prise en charge financière par la Ville de Paris. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO